



**COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....34  
Votants.....35

**Objet :**

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2015/127**

**Convention de partenariat  
entre la Commune de Millau  
et le Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme et de  
l'Environnement de  
l'Aveyron :**

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 2 juin 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 22 mai 2015  
Le Maire

URBA

Vu la délibération n°093/2009, en date du 20 mai 2009, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CAUE pour une durée de 5 ans.

Considérant que le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Aveyron et la Commune de Millau collaborent depuis 1995 à la promotion de la qualité architecturale sur la Commune de Millau.

Considérant que le C.A.U.E a pour mission de conseiller les porteurs de projet, d'accompagner les agents instructeurs, les projets urbains et les projets d'aménagement.

Considérant que la Commune souhaite avec cette nouvelle convention maintenir ce partenariat et le développer, au regard des projets municipaux en cours, notamment le Pont vieux, le Quai Sully Chaliès, la Place Foch, le secteur Jonquet, le projet cœur de ville et la RD 809, en sollicitant les services du C.A.U.E et en associant le CAUE dans ses réflexions d'aménagement urbain.

Considérant que la Commune sollicite régulièrement le C.A.U.E. et l'associe dans ses réflexions sur l'aménagement urbain.

Considérant que les conditions de ce partenariat sont décrites dans la convention jointe à la présente délibération.

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale Aménagement Urbain du 28 avril 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer au profit du C.A.U.E. la convention relative à la confirmation et l'amplification du partenariat avec le C.A.U.E.
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter en fonction de ses besoins, les services du C.A.U.E.
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**Accusé de réception**

Reçu le **03 JUIN 2015**